

## Ajustement pour l'année en cours – Volume 3 – Tarifs de transport d'agrégats

Mois	Prix moyen du carburant <sup>(1)(3)</sup> du mois précédent	Écart entre le prix du mois précédent et le prix de référence	Variation mensuelle <sup>(2)</sup>	Variation ajustée à la part relative	Part relative variable	Taux d'ajustement applicable
Janvier 2024	1,670 \$	-3,58 %	s.o.	-1,33 %	36,43 %	0,00 %
Février 2024	1,621 \$	-6,41 %	-2,93 %	-1,07 %	35,74 %	-2,39 %
Mars 2024	1,649 \$	-4,79 %	1,73 %	0,62 %	36,14 %	0,00 %
Avril 2024	1,631 \$	-5,83 %	-1,09 %	-0,39 %	35,89 %	-2,17 %
Mai 2024	1,616 \$	-6,70 %	-0,92 %	-0,33 %	35,67 %	-2,17 %
Juin 2024	1,565 \$	-9,64 %	-3,16 %	-1,13 %	34,94 %	-3,59 %
Juillet 2024	1,534 \$	-11,43 %	-1,98 %	-0,69 %	34,49 %	-3,59 %
Août 2024	1,545 \$	-10,80 %	0,72 %	0,25 %	34,65 %	-3,59 %
Septembre 2024	1,515 \$	-12,53 %	-1,94 %	-0,67 %	34,21 %	-4,67 %
Octobre 2024	1,480 \$	-14,55 %	-2,31 %	-0,79 %	33,68 %	-4,67 %

Novembre 2024	1,477 \$	-14,72 %	-0,20 %	-0,07 %	33,64 %	-4,67 %
Décembre 2024	1,507 \$	-12,99 %	2,03 %	0,68 %	34,09 %	-4,67 %

(1) Attention : Il s'agit ici du prix moyen à la pompe.

(2) Variation du prix moyen du mois par rapport au prix moyen du mois précédent.

(3) Aux fins de l'application de l'article de l'article 8.9 « Ajustement du prix du carburant » du Cahier des charges et devis généraux – Construction et réparation, éditions 2023 et ultérieures, les prix moyens du carburant correspondent à ceux indiqués à la colonne « Prix moyen du carburant du mois précédent ».

Note informative : Le prix de référence du recueil est de 1,732 \$/l. La part relative de référence du carburant dans le coût de revient était de 37,28 % en janvier 2024.

### **Application du taux d'ajustement**

Le taux d'ajustement s'applique directement aux tarifs publiés au mois de janvier 2024 dans le volume 3 du recueil. À titre d'exemple, si le taux d'ajustement applicable est de A % au mois d'avril et que le tarif en vigueur publié au mois de janvier 2024 est de T \$, l'ajustement mensuel sera alors de  $A \% \times T \$$ . Les taux d'ajustement mensuels successifs ne peuvent pas être cumulés.